



# Confédération Paysanne Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Privas, le 30 Avril 2014

Objet : Soutien aux éleveurs refusant l'obligation de l'identification électronique des animaux

M. Stéphane Le Foll,  
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
78, rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Vous venez de recevoir le courrier d'un couple d'éleveurs ardéchois qui refuse de mettre des puces électroniques aux 40 chèvres de leur troupeau et qui, par cet acte, s'expose à des conséquences économiques et judiciaires importantes.

Il est important de faire quelques rappels :

## **Pour le libre choix du mode d'identification**

Nous rappelons que nous sommes pour la traçabilité de nos productions et pour l'identification de nos troupeaux, mais nous demandons à ce que les éleveurs choisissent librement le mode d'identification adapté à leurs propres réalités et caractéristiques (nombre de bêtes, conduite d'élevage, ...)

Nous dénonçons cette énième contrainte administrative inutile imposée par une Union Européenne et des Etats devenus les fers de lance du modèle agro-industriel pourtant à l'origine des plus importants scandales sanitaires de notre société. Toutes les crises alimentaires ou sanitaires de ces dernières années ne sont pas le fait de paysan-ne-s mais bien celui de l'industrie agro-alimentaire cherchant à maximiser ses profits au détriment des normes de sécurité. Or ce sont pourtant les paysan-ne-s qui subissent l'imposition de ces normes totalement disproportionnées.

## **L'identification électronique : une aberration économique**

L'identification électronique est une aberration économique pour les petites et moyennes exploitations : elle n'est rentable que pour des troupeaux de 500 animaux, bien loin de la réalité des exploitations de la Région Rhône-Alpes :

- pour les ovins : le nombre de têtes moyen par exploitant est de 90 pour Rhône-Alpes
- pour les caprins : le nombre de têtes moyen par exploitant est de 58 pour Rhône-Alpes (Données RGA 2010)

Il va donc sans dire que pour un troupeau de 40 chèvres, l'identification électronique représente un coût supplémentaire non négligeable.

## **Contrôles PAC et double peine**

Non seulement l'identification électronique est une aberration économique pour les petites et moyennes exploitations mais cette norme fait également partie des conditions d'obtention d'une partie des primes PAC.

Cette menace n'est rien d'autre qu'une nouvelle façon de chercher à éliminer les petits et moyennes exploitations, notamment de montagne, pour lesquelles les aides sont souvent un moyen de maintenir leur activité.

De plus, la menace d'envoyer leur dossier au Procureur de la République est une intimidation encore supplémentaire inacceptable.

Le soupçon et le mépris permanents du savoir-faire des paysan-ne-s, particulièrement fort sur les productions fermières et paysannes, correspond à un modèle de société dont nous ne voulons pas et qui ferme un peu plus encore le champ d'autonomie que revendiquent les éleveur-euse-s au travers de la diversité de leurs pratiques d'élevage. Nous refusons la transformation définitive de nos bêtes en marchandises industrielles, de nos élevages en usines et des paysans en simples exécutants.

## **Une Chambre d'agriculture en Ardèche qui a pris position contre cette obligation**

Notons que sur proposition de la Confédération Paysanne, la Chambre d'agriculture d'Ardèche, réunie en session le 25 Juin 2013, a pris position à l'unanimité en demandant une évolution de la législation sur cette question de l'obligation d'identifier électroniquement les troupeaux.

### **Des incidences à tous les niveaux**

L'identification électronique, alors qu'elle ne répond pas au défi d'une meilleure traçabilité sanitaire a des conséquences graves :

- pour les éleveurs : économiques (pour l'équipement de la ferme), charge de travail, perte d'autonomie et de liberté...
- pour les consommateurs : industrialisation des produits, surcoût engendré par les charges des éleveurs...
- pour l'environnement : déchets électroniques non traités

Pour toutes ces raisons, la Confédération Paysanne de l'Ardèche apporte son soutien plein et entier aux éleveurs et éleveuses qui refusent l'obligation d'identifier électroniquement leurs troupeaux.

### **Nous demandons clairement :**

- aux législateurs, de tout faire pour modifier cette disposition aberrante. Contrairement à ce qu'affirme M.Le Foll, Ministre de l'Agriculture, l'Etat Français peut, à l'instar de plusieurs autres pays de l'Union Européenne, refuser d'imposer cette obligation.
- Aux services de l'Etat / ASP, de considérer qu'une bête identifiée, de quelque façon que ce soit, soit comptée dans les effectifs permettant aux éleveurs de toucher les primes PAC et ne puisse en aucun cas faire l'objet d'une notification lors d'un contrôle.
- A la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, d'afficher haut et fort son soutien aux éleveurs ardéchois menacés
- Aux collectivités territoriales , de préserver l'agriculture de qualité que les paysans et les paysannes de nos territoires font au quotidien en prenant soin des produits proposés, du bien-être de leurs animaux et de leur environnement.

La Confédération Paysanne sera fortement mobilisée si les poursuites contre les éleveurs identifiant leurs troupeaux sans boucles électroniques ne sont pas abandonnées immédiatement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Collectif départemental de la Confédération Paysanne 07

Contacts :

Fanny Métrat, co-porte-parole  
04 75 37 95 85 / [fanny.metrat@laposte.net](mailto:fanny.metrat@laposte.net)  
Bureau de la Confédération Paysanne 07  
04 75 64 49 93 / [confpays07@wanadoo.fr](mailto:confpays07@wanadoo.fr)